

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2024

Convocation du 17 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 17

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, LE MARREC.

Absent excusé : Mr Michel GUILLEUX

Absents :
Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 17/10/2024

Affichage : 24/10/2024

Secrétaire de séance : Nadine LINARD

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : CREATION D'UNE ADRESSE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE JARZE

Adoptée le 21 février 2022, la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) introduit de nouvelles obligations en matière d'adressage pour toutes les communes de France, indépendamment de leur taille. Désormais, chaque voie possédant une ou plusieurs adresses doit être dénommée, et chaque bâti, y compris l'habitat dispersé ou isolé, doit être numéroté. Un adressage précis est indispensable au bon fonctionnement d'un nombre croissant de services à la population.

Il permet de faciliter les services de livraison, l'accès des véhicules de services de développement des services à la personne, la mise à jour des données GPS et l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale, recensement...).

Dans le cadre de création de logements et du raccordement à la fibre, il y a lieu de procéder à la numérotation de ces habitations.

Sur la commune déléguée de Jarzé :

► Place Norbert Davignon :

N° 3 / Parcelle N° 49163 AC 407 (nouvelle mairie)

Le Conseil Municipal valide cette création d'adresse à l'unanimité.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

